



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

## **TREIZIEME ATELIER DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES ET LA FAUNE SAUVAGE DE LA COMIFAC (SGTAPFS)**

### **COMMUNIQUE FINAL**

*Libreville, République Gabonaise, 11 au 15 juillet 2022*

Du 11 au 15 juillet 2022, s'est tenu à Libreville en République Gabonaise, le 13<sup>ème</sup> Atelier du Sous-Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage (SGTAPFS) de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Cet atelier a été organisé par le Secrétariat Exécutif de cette institution avec l'appui technique et financier de la Coopération allemande à travers le projet GIZ d'appui régional à la COMIFAC, de l'Union Européenne à travers le Programme ECOFAC VI et de WCS. Il avait pour principal objectif d'adopter une position commune des pays de l'espace COMIFAC sur les propositions d'amendement des annexes de la CITES, en prélude à la dix-neuvième Conférence des Parties (CdP 19) à la CITES prévue du 14 au 25 novembre 2022 au Panama. Plus spécifiquement, il s'agissait :

- d'informer les parties prenantes impliquées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sur les propositions d'inscription des espèces *Khaya spp*, *Azizium spp* et *Pterocarpus spp* à l'Annexe II de la CITES ;
- de faire le point sur le potentiel des espèces ciblées dans les différents pays membres de la COMIFAC (structure des peuplements, quantités exploitées, commercialisées et exportées, les menaces, etc.) ;
- de recueillir les observations des pays membres de la COMIFAC sur les propositions d'amendement initiées par l'Union Européenne ;
- d'adopter les positions communes concernant ces propositions d'inscription des genres *Khaya spp*, *Azizium spp* et *Pterocarpus spp* à l'Annexe II de la CITES ;
- d'échanger sur la participation de la COMIFAC et ses pays membres au 1<sup>er</sup> Congrès Africain sur les Aires Protégées (APAC) qui se tiendra à Kigali, Rwanda du 18 au 23 juillet 2022 ;
- d'examiner et valider le Guide sous-régional sur l'approche du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) dans la gestion des aires protégées en Afrique Centrale et leurs zones périphériques ;
- d'examiner et valider le rapport de l'étude sur les mobiles des allégations relatives au respect des droits de l'homme et sur la participation des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale ;
- d'examiner et valider la Boite à outils sous-régionale sur le respect des droits humains dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale ;
- d'examiner et valider le référentiel métier et compétences standardisé pour la sous-région ;
- d'examiner et valider le curriculum et des dispositifs de formation standardisés pour former les éco gardes en Afrique centrale.

Y ont pris part en présentiel et par Visio Conférence, une trentaine de participants composés des responsables des administrations en charge des forêts, de la faune et des aires protégées, des représentants des autorités CITES pour la flore et la faune sauvages et les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC des pays suivants : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tchad, les représentants des agences nationales, organisations sous-régionales et internationales et initiatives suivantes : COMIFAC, CEEAC, OCFSA, ANPN Gabon, Ecole de Faune de Garoua, ANAFOR – Cameroun, Programme GIZ de Gestion durable des Forêts dans le Bassin du Congo, ECOFAC VI, WWF, TRAFFIC.

L’atelier a démarré par la cérémonie d’ouverture marquée par trois interventions à savoir : les considérations préliminaires par M. Chouaibou NCHOUTPOUEN, Secrétaire Exécutif Adjoint et Coordonnateur Technique de la COMIFAC, le mot de circonstance de M. Martial NKOLO, Directeur du Programme GIZ de Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo et le Discours d’ouverture du Dr Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Prenant tout d’abord la parole en lieu et place du Pilote du GTBAC, le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC a rappelé le contexte dans lequel se tient cet atelier, contexte marqué par les propositions d’inscription des espèces *Khaya spp*, *Azelia spp* et *Pterocarpus spp* à l’Annexe II de la CITES. Poursuivant son propos, il a souligné l’importance de cette réunion qui permettra aux pays de l’espace COMIFAC d’adopter une position commune en prélude à leur participation à la 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention CITES. Aussi, a-t-il informé les participants de l’élaboration par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des outils techniques et autres supports concourant à la mise en œuvre du Plan de convergence et qui devront faire l’objet de leur examen par les participants.

Le Directeur du Programme GIZ de gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo a, au nom de la Coopération technique allemande remercié le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l’avoir associé à l’organisation de cet atelier. Il a relevé que les résultats de cette réunion méritent une attention particulière car, ils sont déterminants pour l’avenir de la conservation des écosystèmes forestiers de la sous-région Afrique centrale. Il a rappelé la tenue prochaine des évènements internationaux tels que la 19<sup>ème</sup> CdP à la CITES et le 1<sup>er</sup> Congrès Africain sur les Aires Protégées (APAC). Ces évènements internationaux représentent a-t-il poursuivi, de grandes opportunités pour notre sous-région, et méritent que les représentants des pays membres de la COMIFAC se réunissent pour accorder leurs voix et parler d’une seule voix, afin d’assurer une participation réussie de l’Afrique centrale.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a d'entrée de jeu, invité les participants à observer une minute de silence en la mémoire de M. Raymond NDOMBA NGOYE, ancien Secrétaire Exécutif de la COMIFAC décédé le 18 juin 2022. Il a ensuite remercié les participants pour avoir répondu favorablement à l'invitation de la COMIFAC, le gouvernement gabonais pour avoir accepté que cet atelier se tienne à Libreville ainsi que la Coopération allemande à travers la GIZ, l'Union Européenne à travers le programme ECOFAC VI et le WCS pour les appuis ayant permis la tenue de cet atelier. Après avoir rappelé les objectifs de l'atelier, il a exhorté les participants à s'outiller efficacement afin d'adopter une position commune sur les propositions d'inscription des espèces *Khaya spp*, *Afzelia spp* et *Pterocarpus spp* à l'Annexe II de la CITES allant dans le sens des priorités nationales et des politiques de développement des Etats de la sous-région.

Les interventions de la cérémonie protocolaire ont été suivies par la présentation des participants et des objectifs de l'atelier, ainsi que la mise en place du bureau composé comme suit :

**Président : M. Jacques MOULOUNGOU**, Coordonnateur National COMIFAC du Gabon ;

**Vice-Président : M. Anicet NGOMIN**, Directeur des Forêts au Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun ;

**1<sup>er</sup> Rapporteur : M. Barthelemy DIPAPOUNDJI**, Directeur intérimaire de la Faune et des Aires Protégées au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine ;

**2<sup>ème</sup> Rapporteur : M. Hamid ABDAMANE CHAIBO**, Directeur de la Faune et des Aires Protégées au Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable du Tchad ;

**Secrétariat : M. Valérie TCHUANTE TITE**, Expert en Suivi Evaluation de la COMIFAC.

Les travaux se sont poursuivis par l'adoption de l'agenda qui s'articulait autour des sessions suivantes :

1. Question d'information et de suivi
2. Préparation de la participation de la sous-région à la 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention CITES
3. Restitution des études sur les droits humains
4. Participation au 1<sup>er</sup> Congrès Africain sur les Aires Protégées
5. Restitution des études sur la formation forestière

Pour chacune des sessions, des présentations ont été faites en plénière, suivies des échanges qui se sont poursuivis dans les groupes de travail.

Au terme des débats et des restitutions en plénière, les participants ont pris des résolutions et formulé des recommandations suivantes :

#### **S'agissant des questions d'information et de suivi,**

Les participants ont pris acte du niveau d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 12<sup>ème</sup> réunion du SGTAPFS.

Ils recommandent :

- ❖ Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'actualiser la liste des membres de la plateforme AFRICA TWIX en concertation avec TRAFFIC.

#### **Sur la préparation de la participation de la sous-région à la 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention CITES,**

Les participants ont :

- rejeté en bloc les propositions d'inscription des espèces *Khaya spp*, *Afzelia spp* et *Pterocarpus spp* à l'Annexe II de la CITES ;
- encouragé le Tchad, le Gabon, le Cameroun et le Congo à envoyer leur candidature au Secrétariat Général de la CITES pour la constitution des Comités CITES ;
- identifié les points prioritaires pour la sous-région inscrits à l'ordre du jour de la CdP 19 CITES devant faire l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion préparatoire sous-régionale en vue de l'adoption des positions communes.

Les participants invitent les pays à :

1. défendre les positions communes lors des négociations pendant la CdP 19 CITES ;
2. transmettre au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, une note argumentée de la position nationale sur le potentiel des espèces ciblées, basée sur les éléments scientifiques ;
3. utiliser les canaux diplomatiques pour rechercher les soutiens auprès d'autres Etats parties à la CITES ;
4. utiliser entre autres la base de données AFRICA TWIX pour l'élaboration des rapports CITES sur le commerce des espèces sauvages ;
5. mobiliser les ressources internes et externes en vue d'étoffer les délégations des pays en qualité et en quantité, pour leur participation à la CdP 19 CITES.

Les participants recommandent :

❖ *Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :*

6. de finaliser la note de position commune des pays de la COMIFAC sur ces propositions ;
7. d'organiser la prochaine réunion du SGTAPFS préparatoire à la CdP 19 CITES avant la tenue de la réunion du Groupe Afrique ;
8. de mobiliser les ressources en vue d'étoffer les délégations des pays de la COMIFAC, pour leur participation à la CdP 19 CITES.

**S'agissant de la restitution des études sur les droits humains,**

Les participants ont validé :

- le guide sous-régional sur l'approche du CLIP dans la création et la gestion des aires protégées et leurs zones périphériques en Afrique centrale sous réserve des amendements à apporter audit guide ;
- le rapport de l'étude sur les mobiles des allégations relatives au respect des droits humains et sur la participation des Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale sous réserve des amendements à apporter audit rapport ;
- la boîte à outils sous-régionale sur le respect des droits humains dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale sous réserve des amendements à apporter à ladite boîte à outils.

Ils recommandent :

❖ *Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :*

9. de finaliser le guide sous-régional sur l'approche du CLIP dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale et leurs zones périphériques et assurer sa vulgarisation ;
10. de finaliser le rapport de l'étude sur les mobiles des allégations relatives au respect des droits humains et sur la participation des Populations Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale et assurer sa vulgarisation ;
11. de finaliser la boîte à outils sous-régionale sur le respect des droits humains dans la création et la gestion des aires protégées en Afrique centrale et assurer sa vulgarisation.

### **Sur la participation au 1<sup>er</sup> Congrès Africain sur les Aires Protégées (APAC),**

Les participants invitent les pays à prendre activement part aux activités du Congrès Africain sur les Aires Protégées (APAC).

### **S'agissant de la restitution des études sur la formation forestière,**

Les participants ont pris acte de :

- du référentiel métier et compétences standardisé pour l'Afrique centrale ;
- du curriculum et des dispositifs de formation standardisés pour former les écogardes en Afrique centrale.

Au terme des travaux, les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République Gabonaise et aux partenaires techniques et financiers pour toutes les commodités ayant contribué à la réussite des travaux.

Fait à Libreville, le 15 juillet 2022

**Les Participants**